



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Rapport du Groupe consultatif d'experts

Résumé

Dans le présent rapport, le Groupe consultatif d'experts récapitule les progrès accomplis dans l'exécution de son plan de travail pour 2020, y compris ses grandes réalisations et les enseignements qu'il a tirés de l'expérience. Il rend compte des travaux et des résultats des réunions qu'il a tenues en 2020, à savoir deux réunions ordinaires et trois réunions extraordinaires en ligne, à l'occasion desquelles il a débattu de ses principaux domaines d'activité et de l'exécution de son plan de travail malgré les circonstances liées à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).



Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes	3
I. Introduction.....	4
A. Mandat.....	4
B. Objet du présent rapport.....	4
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	5
II. Travaux des réunions du Groupe consultatif d’experts	5
A. Troisième réunion.....	5
B. Réunions extraordinaires en ligne.....	5
C. Quatrième réunion	7
III. Progrès accomplis par le Groupe consultatif d’experts dans l’exécution de son plan de travail pour 2020	7
A. Ateliers régionaux virtuels de formation pratique	7
B. Séries de webinaires régionaux	9
C. Forum informel	11
D. Cours en ligne	11
E. Appui à l’analyse technique des rapports biennaux actualisés	12
F. Participation à l’évaluation technique des communications sur les niveaux d’émission de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts proposés	13
G. Supports de formation sur les dispositifs de mesure, de notification et de vérification et sur le cadre de transparence renforcé	13
H. Boîte à outils sur les dispositifs institutionnels de mesure, de notification et de vérification et sur la transparence des mesures et de l’appui.....	14
I. Manuel technique pour les pays en développement parties sur le cadre de transparence renforcé.....	15
J. Traduction du Guide en matière de mesure, notification et vérification à l’usage des pays en développement parties	15
K. Inventaire des supports de formation sur l’évaluation des mesures d’atténuation, de la vulnérabilité et de l’adaptation.....	15
L. Évaluation des lacunes et des besoins.....	16
M. Autres éléments du plan de travail.....	17
N. Collaboration et coopération	17
O. Autres organisations et institutions régionales	19
IV. Conclusions.....	19
Annexes	
I. Groupe consultatif d’experts : vision, mission, critères de mesure des progrès accomplis et priorités stratégiques pour la période 2020-2026	21
II. Version actualisée du plan de travail du Groupe consultatif d’experts pour 2020	22

Abréviations et acronymes

COP	Conférence des Parties
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
GCE	Groupe consultatif d'experts
GES	gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Lignes directrices 1996 du GIEC	<i>Lignes directrices révisées du GIEC (1996) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre</i>
Lignes directrices 2006 du GIEC	<i>Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre</i>
ODD	objectif de développement durable
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention
Partie visée à l'annexe I	Partie visée à l'annexe I de la Convention
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Programme mondial d'appui	Programme mondial d'appui pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa vingt-quatrième session, la Conférence des Parties (COP) a décidé de proroger de huit ans le mandat du Groupe consultatif d'experts (GCE), soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2026¹.
2. En outre, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris a décidé que le GCE concourrait à l'application de l'Accord de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour appuyer la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord, notamment en :
3. Contribuant à la fourniture de conseils et d'un appui techniques aux pays en développement parties, selon qu'il conviendrait, notamment pour l'établissement et la présentation de leurs rapports biennaux sur la transparence, et à l'amélioration du processus de notification dans le temps ;
4. Donnant des avis techniques au secrétariat sur le programme de formation des équipes d'experts techniques mentionné à l'alinéa c) du paragraphe 12 de la décision 18/CMA.1².
5. À sa vingt-quatrième session, la COP a également décidé que, dans l'exercice de son mandat, le GCE fonctionnerait conformément à la décision 19/CP.19 et à son annexe. Parallèlement, elle a prié le SBI d'examiner et de réviser le mandat du GCE à sa cinquantième session, compte tenu des fonctions visées à l'annexe de la décision 19/CP.19, des rapports annuels du GCE et du paragraphe 15 de la décision 18/CMA.1, en vue de lui recommander un projet de décision pour examen et adoption à sa vingt-cinquième session³.
6. À sa dix-neuvième session, la COP a demandé au GCE de présenter chaque année un rapport intérimaire sur ses activités à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) pour que celui-ci l'examine aux sessions qui se tenaient à l'occasion de ses propres sessions⁴.
7. À sa dix-neuvième session, la COP a aussi chargé le secrétariat de faciliter les travaux du GCE en organisant ses réunions et ateliers et en établissant des rapports à leur sujet pour examen par le SBI⁵.

B. Objet du présent rapport

8. Le présent rapport offre une vue d'ensemble de l'exécution par le GCE de son plan de travail pour 2020 (voir l'annexe II). Le GCE y rend compte des travaux et des résultats de ses troisième et quatrième réunions ordinaires, notamment de ses principales réalisations, des enseignements qu'il a tirés de l'expérience et des difficultés qu'il a rencontrées, ainsi que des travaux des trois réunions extraordinaires qu'il a tenues en ligne dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
9. Deux autres rapports sur les résultats des principales activités menées par le GCE en 2020 ont été établis pour examen par le SBI :
 - a) Un rapport sur les ateliers régionaux virtuels de formation pratique, qui portaient sur les dispositifs de mesure, de notification et de vérification mis en place au titre de la Convention, ainsi que sur le cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris (voir par. 31 à 34 ci-dessous)⁶ ;

¹ Décision 11/CP.24, par. 1.

² Décision 18/CMA.1, par. 15.

³ Décision 11/CP.24, par. 2 et 5.

⁴ Décision 19/CP.19, par. 7.

⁵ Décision 19/CP.19, par. 9 a).

⁶ FCCC/SBI/2020/16.

b) Un document technique sur les problèmes et les obstacles rencontrés, les enseignements tirés de l'expérience et les besoins de renforcement des capacités dans le contexte de l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés (voir par. 78 à 83 ci-dessous)⁷.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

10. Le SBI sera invité à examiner le présent rapport et à donner des orientations au GCE selon qu'il conviendra.

II. Travaux des réunions du Groupe consultatif d'experts

A. Troisième réunion

11. La troisième réunion ordinaire du GCE s'est tenue à Bonn les 18 et 19 février 2020⁸. Elle a réuni 22 membres du GCE⁹, ainsi qu'un représentant des Parties non visées à l'annexe I d'Europe orientale (Arménie), qui était présent en qualité d'observateur et a été invité conformément aux conclusions de la dix-neuvième session de la COP¹⁰.

12. Arif Goheer (Pakistan) a été élu Président du GCE et Kenel Delusca (Haïti) Rapporteur, l'un et l'autre pour un mandat d'un an.

13. À la réunion, le GCE a défini sa vision, sa mission, ses critères de mesure des progrès accomplis et ses priorités stratégiques pour la période 2020-2026, qu'il examinera tous les ans (voir l'annexe I). Le but était que son plan de travail annuel soit aligné sur ses objectifs plus larges à long terme, puisse être adapté à l'évolution des dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place et du cadre de transparence renforcé, et lui permette de répondre aux besoins des pays en développement parties. Sur cette base, le GCE a élaboré son plan de travail pour 2020 (voir l'annexe II). Il s'agissait là du principal objectif de la réunion.

B. Réunions extraordinaires en ligne

14. En 2020, le GCE a organisé trois réunions extraordinaires en ligne pour évaluer les incidences potentielles de la pandémie de COVID-19 sur son plan de travail, apporter à celui-ci les ajustements nécessaires et examiner les progrès réalisés dans l'exécution de ses activités prévues.

1. Première réunion extraordinaire en ligne

15. La première réunion extraordinaire en ligne¹¹ s'est tenue le 14 avril 2020. Elle a réuni 20 membres du GCE et un observateur.

16. Le GCE a redit l'importance qu'il attachait à l'exécution de son mandat et à la bonne mise en œuvre de son plan de travail pour 2020. Conscient que la pandémie de COVID-19 pouvait avoir des incidences sur son plan de travail, en particulier sur les activités nécessitant des déplacements et une participation en présentiel, il a décidé de tenir périodiquement des réunions en ligne pour continuer d'évaluer la situation et apporter à son plan de travail les ajustements nécessaires.

⁷ FCCC/TP/2020/1.

⁸ Voir <https://unfccc.int/event/3rd-meeting-of-the-consultative-group-of-experts-cge-3>.

⁹ Ces membres représentaient l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Arabie saoudite, la Chine (à distance), le Congo, Cuba, les États-Unis d'Amérique (à distance), la France, Haïti, le Japon, les Maldives, le Pakistan, Singapour, la Slovaquie, le Soudan, le Togo, la Turquie, l'Union européenne, l'Uruguay, le GIEC, le PNUD et le PNUE.

¹⁰ FCCC/CP/2013/10, par. 131.

¹¹ Voir <https://unfccc.int/event/ad-hoc-virtual-cge-meeting>.

2. Deuxième réunion extraordinaire en ligne

17. La deuxième réunion extraordinaire en ligne¹² s'est tenue le 3 juin 2020. Elle a réuni 20 membres du GCE et un observateur.

18. Le principal objectif de la réunion était de poursuivre l'évaluation des incidences de la pandémie de COVID-19 sur le plan de travail du GCE, en particulier sur les ateliers régionaux de formation pratique qu'il était prévu d'organiser en présentiel, et de faire les ajustements nécessaires.

19. Sachant que le Bureau de la COP avait recommandé que les manifestations informelles et non prescrites soient organisées virtuellement, le GCE a décidé d'organiser son forum informel en ligne vers la fin de l'année. Il a prié le secrétariat de prendre les dispositions nécessaires.

20. Conscient de l'importance de la formation des pays en développement parties, le GCE a décidé d'envisager d'organiser des ateliers régionaux virtuels de formation pratique à la place des ateliers prévus en présentiel s'il n'était pas possible d'organiser ces derniers en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Il a donc réfléchi à des moyens de concevoir et de dispenser virtuellement des activités de formation efficaces, qui soient aussi interactives que possible, sachant que les participants parleraient diverses langues et se trouveraient sur des fuseaux horaires différents. Il a prié le secrétariat d'élaborer, en tenant compte des discussions tenues à la réunion, une note de cadrage sur l'organisation des ateliers régionaux virtuels de formation pratique.

3. Troisième réunion extraordinaire en ligne

21. La troisième réunion extraordinaire en ligne¹³ s'est tenue le 22 juillet 2020. Elle a réuni 15 membres du GCE et un observateur.

22. Le GCE a examiné la note de cadrage mentionnée au paragraphe 20 ci-dessus et décidé que, compte tenu de la pandémie de COVID-19, les ateliers régionaux de formation pratique prévus pour octobre et novembre 2020 seraient organisés en ligne (voir par. 30 à 34 ci-dessous).

23. Soucieux d'informer les Parties des travaux qu'il avait menés en 2020, le GCE a décidé d'élaborer, pour février 2021, les documents ci-après, qui seraient examinés par le SBI :

- a) Son rapport d'activité annuel pour l'année 2020 ;
- b) Un rapport sur les ateliers régionaux virtuels de formation pratique, qui seraient consacrés aux dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place et au cadre de transparence renforcé ;
- c) Un document technique actualisé sur les problèmes et les obstacles rencontrés, les enseignements tirés de l'expérience et les besoins de renforcement des capacités dans le contexte de l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés.

24. En outre, le GCE a décidé d'organiser sa quatrième réunion ordinaire en ligne et prié le secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour que cette réunion se tienne en septembre 2020.

¹² Voir <https://unfccc.int/event/2nd-ad-hoc-virtual-cge-meeting-0>.

¹³ Voir <https://unfccc.int/event/3rd-ad-hoc-virtual-consultative-group-of-experts-cge-meeting>.

C. Quatrième réunion

25. La quatrième réunion ordinaire du GCE s'est tenue en ligne et a été divisée en deux parties¹⁴. La première partie a eu lieu le 14 septembre 2020 et a réuni 19 membres du GCE et un observateur¹⁵.

26. Le principal objectif de la réunion était de faire le point sur les progrès accomplis dans la préparation des ateliers régionaux virtuels de formation pratique, notamment d'examiner les projets de supports de formation élaborés par le secrétariat et de donner des orientations sur les modifications à y apporter.

27. De plus, le GCE a décidé d'organiser un forum informel en marge des Dialogues sur le climat 2020, qui se tiendraient dans le cadre de la Convention, pour présenter les activités qu'il avait menées et menait au titre de son plan de travail pour 2020.

28. La seconde partie de la réunion a eu lieu les 9 et 10 décembre 2020 et a réuni 21 membres du GCE et un observateur¹⁶.

29. À la réunion, le GCE a fait le point sur l'exécution de son plan de travail pour 2020 et examiné les observations reçues sur ses supports de connaissances et ses activités de transmission de connaissances.

III. Progrès accomplis par le Groupe consultatif d'experts dans l'exécution de son plan de travail pour 2020

A. Ateliers régionaux virtuels de formation pratique

30. Conscient que la participation aux dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place, y compris l'élaboration et la soumission des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, ainsi que la participation aux consultations et analyses internationales, constituaient une base solide pour préparer les pays en développement parties à l'application du cadre de transparence renforcé, le GCE a décidé de concentrer ses activités de transmission de connaissances sur la mise en place des dispositifs de mesure, de notification et de vérification, ainsi que sur la compréhension des modalités, procédures et lignes directrices concernant le cadre de transparence renforcé¹⁷.

31. Compte tenu des différences linguistiques et du décalage horaire entre les régions, le GCE a décidé d'organiser sept ateliers régionaux virtuels de formation pratique en octobre et novembre 2020¹⁸. Au total, 296 participants¹⁹ issus de 108 pays ont été formés à l'occasion de ces ateliers (voir le tableau ci-après).

¹⁴ Voir <https://unfccc.int/event/4th-meeting-of-the-consultative-group-of-experts-cge>.

¹⁵ Ces membres représentaient l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Arabie saoudite, la Chine, le Congo, Cuba, les États-Unis d'Amérique, la France, Haïti, le Japon, le Pakistan, Singapour, la Slovaquie, le Soudan, le Togo, la Turquie, l'Union européenne, l'Uruguay et le PNUD. L'observateur représentait l'Arménie.

¹⁶ Ces membres représentaient l'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, le Congo, Cuba, les États-Unis d'Amérique, la France, Haïti, le Japon, les Maldives, le Pakistan, Singapour, la Slovaquie, le Soudan, le Togo, la Turquie, l'Union européenne, l'Uruguay, le GIEC, le PNUD et le PNUE. L'observateur représentait l'Arménie.

¹⁷ Les modalités, procédures et lignes directrices figurent à l'annexe de la décision 18/CMA.1.

¹⁸ Le rapport sur les ateliers a été publié sous la cote FCCC/SBI/2020/16.

¹⁹ Il s'agit du nombre de participants enregistrés et connectés. Dans certains cas, plusieurs personnes ont pu participer en utilisant la même connexion.

Ateliers régionaux virtuels de formation pratique organisés en 2020 par le Groupe consultatif d'experts (en ligne)

<i>Dates</i>	<i>Langue</i>	<i>Région(s)/sous-région(s)</i>	<i>Nombre de pays représentés</i>	<i>Nombre de participants</i>
13-15 octobre	Anglais	Asie-Pacifique et Europe orientale	24	67 (38 hommes et 29 femmes)
20-22 octobre	Anglais	Pacifique	8	18 (6 hommes et 12 femmes)
27-29 octobre	Anglais	Afrique et Amérique latine et Caraïbes	30	68 (30 hommes et 38 femmes)
3-5 novembre	Français	Afrique et Amérique latine et Caraïbes	14	50 (42 hommes et 8 femmes)
3-5 novembre	Arabe	Moyen-Orient et Afrique du Nord	9	24 (14 hommes et 10 femmes)
10-12 novembre	Espagnol	Afrique et Amérique latine et Caraïbes	17	52 (23 hommes et 29 femmes)
17-19 novembre	Russe	Asie et Europe orientale	6	17 (10 hommes et 7 femmes)

32. Le principal objectif des ateliers était de renforcer les capacités techniques des experts des pays en développement parties pour les aider à mettre en place les dispositifs de mesure, de notification et de vérification et à comprendre les modalités, procédures et lignes directrices concernant le cadre de transparence renforcé. Le GCE entendait ainsi faciliter la préparation de ces pays à l'application du cadre.

33. En particulier, les acquis de l'atelier, pour les participants, devaient être les suivants :

- a) Une meilleure compréhension des dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place ;
- b) Une bonne connaissance des modalités, procédures et lignes directrices concernant le cadre de transparence renforcé ;
- c) La capacité à expliquer en quoi les dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place avaient été améliorés pour faciliter l'application du cadre de transparence renforcé ;
- d) La capacité à repérer les lacunes et les besoins de renforcement des capacités en matière de planification et de préparation de l'application du cadre de transparence renforcé.

34. Les participants ont fait savoir que la formation leur avait effectivement permis de mieux comprendre les dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place et les modalités, procédures et lignes directrices concernant le cadre de transparence renforcé. Certains ont exprimé le souhait d'utiliser les supports de formation du GCE pour procéder à une évaluation rapide des lacunes de leur pays et de ses besoins en matière de renforcement des capacités dans le contexte de la planification et de la préparation de la transition vers le cadre et de l'application de celui-ci.

B. Séries de webinaires régionaux

35. Dans le cadre de son plan de travail pour 2020, le GCE a décidé d'organiser deux séries de webinaires régionaux²⁰ sur les thèmes suivants :

a) La transition entre la version révisée des Lignes directrices 1996 du GIEC et les Lignes directrices 2006 (voir par. 36 à 41 ci-dessous) ;

b) La création, à l'échelle nationale, de synergies dans la collecte des données à communiquer au titre des dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place, du cadre de transparence renforcé, du cadre de suivi des objectifs de développement durable (ODD) et d'autres instruments internationaux (voir par. 42 à 45 ci-dessous).

1. Transition entre les Lignes directrices 1996 du GIEC et les Lignes directrices 2006

36. La première série de trois webinaires régionaux, organisés en anglais, en espagnol et en français, a réuni 222 spécialistes issus de 87 pays. Ces activités de transmission de connaissances ont été un moyen important pour le GCE de renforcer les capacités techniques dont les pays en développement parties avaient besoin pour se préparer à l'application du cadre de transparence renforcé et comprendre les Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.

37. Les objectifs de cette série de webinaires étaient les suivants :

a) Améliorer la compréhension des Lignes directrices 2006 du GIEC, en faisant fond sur les enseignements tirés de l'application de la version révisée des Lignes directrices 1996 et du *Rapport sur les bonnes pratiques et la gestion des incertitudes dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, pour faciliter le respect continu des obligations de communication d'informations sur les GES ;

b) Expliquer en quoi consisterait la notification des inventaires nationaux de GES selon les Lignes directrices 2006 du GIEC ;

c) Offrir aux participants une plateforme interactive, qui leur permette de débattre de questions techniques, des enseignements tirés de leur expérience et des besoins de leurs pays respectifs.

38. Avec ces webinaires, le GCE voulait avant tout donner une vue d'ensemble des inventaires nationaux de GES, des Lignes directrices du GIEC et du *Rapport sur les bonnes pratiques*, ainsi que de leur évolution au fil du temps, souligner l'importance de l'estimation des émissions et absorptions de GES, et présenter les principes et approches à suivre dans l'élaboration des inventaires nationaux. Il a mis en évidence certaines considérations techniques à prendre en compte dans la transition entre la version révisée des Lignes directrices 1996 du GIEC et les Lignes directrices 2006, y compris les principales différences entre les deux documents, le cycle de l'élaboration des inventaires, les orientations supplémentaires que donnaient les Lignes directrices 2006 concernant différents secteurs, ainsi que la remontée d'informations au titre des dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place et du cadre de transparence renforcé.

39. Sur la base des débats tenus pendant la séance de questions-réponses, le GCE a créé une foire aux questions accessible en ligne sur le portail « MRV/Transparency helpdesk », qui est dédié aux dispositifs de mesure, de notification et de vérification et au cadre de transparence renforcé²¹.

40. Les participants ont fait savoir qu'ils avaient apprécié :

a) La qualité et le caractère opportun des webinaires ;

²⁰ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts-cge/cge-webinar-series>. On trouvera notamment sur cette page les enregistrements des webinaires et des documents de référence.

²¹ Voir <https://www4.unfccc.int/sites/transparency/SitePages/Forum.aspx>.

b) La clarté du contenu et des explications données par les formateurs, qui avaient fait preuve d'un haut niveau de compétence et d'une grande expérience ;

c) Les possibilités d'accès à des ressources et documents techniques supplémentaires ;

d) L'occasion qui leur avait été donnée de débattre, avec des spécialistes d'autres pays, de questions telles que la collecte des données nécessaires à l'élaboration des inventaires et les méthodes présentées dans les Lignes directrices 2006 du GIEC, y compris dans la version révisée de 2019.

41. Les participants ont suggéré qu'à l'avenir, davantage de temps soit consacré aux questions et réponses.

2. Création de synergies à l'échelle nationale aux fins de la collecte de données

42. La seconde série de trois webinaires régionaux, organisés en anglais et en espagnol, a réuni 187 spécialistes issus de 79 pays. Le but était d'aider les pays en développement parties à améliorer leurs systèmes nationaux de mesure, de notification et de vérification en prenant en considération les possibilités de maximisation des synergies dans la collecte, le traitement et la gestion des données, étant donné que différents cadres multilatéraux de développement et de protection de l'environnement requièrent souvent des données analogues. C'est par exemple le cas du cadre de suivi des ODD et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Ces webinaires s'adressaient aux spécialistes et autres acteurs des systèmes de mesure, de notification et de vérification, aux personnes engagées dans le suivi des indicateurs relatifs aux ODD et du Cadre de Sendai, ainsi qu'aux représentants des organismes nationaux de statistique.

43. Les objectifs de cette série de webinaires étaient les suivants :

a) Souligner l'importance de la durabilité des dispositifs de notification institutionnels ;

b) Réfléchir à de potentielles synergies dans la collecte des données que les pays devaient communiquer au titre des dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place, du cadre de transparence renforcé, du cadre de suivi des ODD et d'autres instruments internationaux ;

c) Mettre en avant l'expérience de pays en développement parties qui avaient intégré le suivi des ODD dans leur système national de mesure, de notification et de vérification ;

d) Offrir aux participants une plateforme interactive, qui leur permette de débattre de leur expérience, des enseignements tirés de cette expérience et des besoins de leurs pays respectifs.

44. Les webinaires visaient avant tout à : donner une vue d'ensemble des avantages qu'il y avait à mettre en place des systèmes nationaux de mesure, de notification et de vérification et des dispositifs institutionnels durables dans l'optique de la communication de données au titre des dispositifs de mesure, de notification et de vérification et du cadre de transparence renforcé ; aborder la question de la communication de données au titre de différents instruments internationaux, comme la Convention et l'Accord de Paris, le cadre de suivi des ODD et le Cadre de Sendai, ainsi que des similitudes ou des liens entre les obligations qu'imposaient ces instruments quant aux données à communiquer et aux sources à utiliser ; mettre en avant l'expérience de pays qui avaient intégré le suivi des ODD dans leur système national de mesure, de notification et de vérification, comme le Costa Rica ou le Kenya.

45. Les participants ont souligné la qualité des webinaires dans leur ensemble et fait savoir qu'ils avaient apprécié en particulier :

a) La pertinence du sujet au regard de la situation de leurs pays respectifs ;

b) L'accent mis sur les liens entre les ODD, le Cadre de Sendai et la Convention et l'Accord de Paris ;

c) Le caractère informatif des exemples et des études de cas nationales ;

d) Le fait que les orateurs avaient partagé des enseignements tirés de l'expérience de leurs pays respectifs et permis ainsi de mieux comprendre les diverses approches de la collecte de données ;

e) Le partage de données d'expérience, d'exemples et d'enseignements utiles par les experts.

C. Forum informel

46. À sa troisième réunion, le GCE a décidé d'organiser des forums informels en marge des semaines régionales du climat dans le cadre de son plan de travail pour 2020. Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et de l'impossibilité d'organiser des manifestations physiques en 2020, il a décidé que son troisième forum informel se tiendrait en ligne pendant les Dialogues sur le climat.

47. Les objectifs du forum informel étaient de présenter les travaux menés par le GCE en 2020 et de permettre aux parties prenantes de débattre, dans un cadre informel, des enseignements que les pays avaient tirés de l'expérience, ainsi que de l'évolution des besoins et priorités de ceux-ci quant à la mise en place des dispositifs de mesure, de notification et de vérification et à la préparation de la transition vers le cadre de transparence renforcé.

48. Le forum informel s'est tenu en ligne le 26 novembre 2020 et a réuni environ 300 participants du monde entier. Après les déclarations liminaires du Président du GCE, la Présidente du SBI (Marianne Karlsen), des représentants de la Présidente de la vingt-cinquième session de la COP (Jenny Mager Santos), des représentants de la future Présidente de la vingt-sixième session de la COP (Eve Deakin) et le Secrétaire exécutif adjoint de la Convention ont eux aussi prononcé des discours introductifs.

49. La partie technique du forum a été divisée en six segments, l'un consacré au plan de travail du GCE et les cinq autres à différents volets des travaux menés par celui-ci en 2020 (questions transversales, supports de connaissances, transmission de connaissances, échanges entre pairs et évaluation des besoins). Le GCE a présenté les principaux résultats qu'il avait obtenus en 2020, offert aux Parties la possibilité de débattre de ces résultats de leur point de vue de bénéficiaires et sollicité de la part des participants des informations sur les besoins des pays en développement parties.

50. Tout au long du forum, les participants ont souligné que les pays en développement parties continuaient d'avoir besoin d'assistance technique pour renforcer leurs connaissances et leurs capacités techniques, en particulier dans le contexte de la transition vers le cadre de transparence renforcé. Il est également ressorti des débats que les dispositifs institutionnels et les systèmes de gestion des données de ces pays devaient être améliorés.

51. Le GCE a établi une synthèse des travaux et des principaux enseignements du forum informel²².

52. Les précieuses contributions des participants au forum informel orienteront les travaux du GCE en 2021 et au-delà²³.

D. Cours en ligne

53. Les cours en ligne du GCE sont hébergés sur le système de gestion de la formation du secrétariat et portent sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, l'évaluation des mesures d'atténuation et les inventaires nationaux de GES. Au 27 octobre 2020, 313 participants s'y étaient inscrits.

²² Voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CGE%20informal%20forum_outcome%20report.pdf.

²³ La présentation, l'enregistrement et la synthèse du forum informel sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/event/informal-forum-of-the-cge-on-mrv-and-etc>.

54. Des informations sur les cours en ligne ont été diffusées auprès d'un large public grâce à des activités de communication menées par le secrétariat au nom du GCE.

E. Appui à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés

1. Composition des équipes d'experts techniques

55. Le secrétariat soumet au GCE des rapports semestriels sur la composition des équipes d'experts techniques chargés de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés²⁴. À sa troisième réunion et pendant la seconde partie de sa quatrième réunion, le GCE a examiné les rapports établis par le secrétariat.

56. En juin 2020, le secrétariat avait organisé 16 cycles d'analyse technique de rapports biennaux actualisés. Il avait composé les équipes d'experts techniques conformément aux critères définis à l'annexe de la décision 20/CP.19 et en tenant compte des conseils du GCE.

2. Programme de formation des experts désireux de faire partie des équipes d'experts techniques

57. À sa dix-neuvième session, la COP a adopté une décision relative à la composition, aux modalités et aux procédures des équipes d'experts techniques participant aux consultations et analyses internationales. Elle a demandé au GCE d'élaborer et d'organiser des programmes de formation appropriés à l'intention des experts techniques désignés en tenant compte des annexes III et IV de la décision 2/CP.17, sur la base des supports pédagogiques les plus récents du GCE²⁵. Comme suite à cette demande, le GCE a élaboré un programme de formation en 2014 et 2015.

58. Le programme de formation des experts chargés de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés a été lancé en avril 2015 et converti en un programme de formation en ligne²⁶ en juin 2015. Depuis, il a été offert aux experts que les Parties visées à l'annexe I et les Parties non visées à l'annexe I ont inscrits au fichier des experts de la Convention. Les onzième et douzième cycles du programme de formation se sont déroulés en 2020. Au cours du onzième cycle, 92 experts (21 de Parties non visées à l'annexe I et 71 de Parties visées à l'annexe I) ont réussi une ou plusieurs épreuves. Au total, 356 experts ont les qualifications requises pour participer à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés.

3. Module de formation sur les mesures d'atténuation et leurs effets

59. Seuls les experts ayant achevé le programme de formation du GCE peuvent participer à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés.

60. À sa troisième réunion, le GCE a examiné les résultats de l'évaluation des participants aux deux cycles de formation menés en 2019. Il a constaté que le taux de réussite de l'un des modules de formation était systématiquement plus faible que celui des autres.

61. Soucieux de comprendre les raisons de cet écart, le GCE a prié le secrétariat :

- a) D'examiner la réponse des participants à chacune des questions relatives à ce module ;
- b) De repérer les questions auxquelles les réponses des participants n'étaient pas satisfaisantes et de déterminer la ou les raisons possibles de ce plus faible taux de réussite ;
- c) De proposer des solutions pour remédier aux problèmes que son évaluation aura permis de recenser.

²⁴ Conformément à la décision 20/CP.19, annexe, par. 2.

²⁵ Décision 20/CP.19, par. 1 et 4.

²⁶ Voir <https://unfccc.int/process/transparency-and-reporting/reporting-and-review-under-convention/training-review-experts>.

62. Le secrétariat a présenté ses conclusions pendant la seconde partie de la quatrième réunion du GCE, qui a décidé de prendre les mesures ci-après avec son aide :

- a) Apporter les modifications recommandées aux questions relatives au module concerné ;
- b) Suivre l'incidence de ces modifications sur le taux de bonnes réponses aux questions relatives au module concerné et solliciter l'avis des experts sur l'efficacité du programme de formation au vu des tâches attendues d'eux au sein des équipes d'experts techniques.

F. Participation à l'évaluation technique des communications sur les niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts proposés

63. En 2020, deux membres du GCE ont participé en qualité d'observateurs à deux séances distinctes de l'évaluation technique des communications sur les niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts proposés²⁷, qui a été menée à distance en juin 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

64. Pendant la seconde partie de sa quatrième réunion, le GCE a examiné la question de l'évaluation technique, y compris le rapport sur cette évaluation, et a remercié les deux membres qui avaient participé à l'évaluation et établi le rapport. Il a décidé qu'il tiendrait compte, dans le cadre de ses travaux futurs, des observations et conclusions formulées dans ce rapport.

G. Supports de formation sur les dispositifs de mesure, de notification et de vérification et sur le cadre de transparence renforcé

65. Le GCE a élaboré des supports de formation sur les dispositifs de mesure, de notification et de vérification et sur le cadre de transparence renforcé en prévision des ateliers régionaux virtuels de formation pratique (voir par. 30 à 34 ci-dessus).

66. Quatre vidéos préenregistrées ont été publiées en anglais, en arabe, en espagnol, en français et en russe sur la chaîne YouTube de la Convention²⁸ :

- a) « **Introduction et aperçu général du cadre de transparence renforcé** » : offre une vue d'ensemble des dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place et du cadre de transparence renforcé ;
- b) « **Rapports établis au titre du cadre de transparence renforcé** » : offre une vue d'ensemble des modalités, procédures et lignes directrices concernant l'établissement de rapports au titre du cadre de transparence renforcé et explique en quoi les dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place peuvent faciliter la transition vers le cadre ;
- c) « **Éléments fondamentaux des modalités, procédures et lignes directrices** » : offre une vue d'ensemble de ces éléments, notamment des dispositions relatives à la flexibilité, aux dispositifs institutionnels et à l'amélioration continue ;
- d) « **Liens – Comment le cadre de transparence renforcé soutient la mise en œuvre de l'Accord de Paris** » : offre une vue d'ensemble des liens explicites entre le cadre de transparence renforcé et d'autres éléments de l'Accord de Paris, comme les contributions déterminées au niveau national, la notification des mesures d'adaptation, le bilan mondial et le Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris.

²⁷ Conformément à la décision 13/CP.19, annexe, par. 9.

²⁸ Disponibles à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=N3dg8sDsnYA&list=PLBcZ22cUY9RLLBHnq3xwvt1fq3qPqcxWb>.

67. De plus, des présentations techniques²⁹ sur les thèmes ci-après ont été élaborées :

a) **Les principaux aspects des dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place et les améliorations qui peuvent y être apportées pour faciliter l'application du cadre de transparence renforcé** : principales similitudes et différences, en matière de notification, entre les Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, les Directives FCCC pour l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention et les modalités, procédures et lignes directrices concernant le cadre de transparence renforcé, différences entre obligations et recommandations, et mesures de flexibilité prévues pour les pays en développement parties qui remplissent les conditions ;

b) **Les principaux aspects de la transition vers le cadre de transparence renforcé** : élaboration de dispositifs institutionnels durables et planification des améliorations à apporter pour préparer l'application du cadre de transparence renforcé.

68. En outre, le GCE a préparé un exercice pratique destiné à aider les participants à : 1) se familiariser avec la situation actuelle de leur pays en matière de notification et les obligations de notification au titre du cadre de transparence renforcé ; 2) procéder à une comparaison rapide entre la situation actuelle de leur pays en matière de notification et les obligations de notification au titre du cadre de transparence renforcé ; 3) définir les mesures à prendre pour que la transition vers le cadre de transparence renforcé puisse être opérée ; 4) définir les mesures à prendre et les besoins d'assistance aux fins de la planification et de la préparation de l'application du cadre de transparence renforcé.

H. Boîte à outils sur les dispositifs institutionnels de mesure, de notification et de vérification et sur la transparence des mesures et de l'appui

69. Le GCE a poursuivi ses activités d'appui à la création de dispositifs institutionnels durables aux fins de la mise en œuvre des dispositifs de mesure, de notification et de vérification et du cadre de transparence renforcé. Il a notamment publié le *Manuel traitant des dispositions institutionnelles à l'appui des outils de mesure, notification et vérification (MRV) de la transparence de l'action climatique et du soutien à l'action climatique*³⁰, dont l'objectif est de renforcer la capacité des pays en développement parties à mettre en œuvre les dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place dans la perspective de la transition vers le cadre de transparence renforcé, qui est plus strict. Ce manuel, qui a été traduit en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe, sera disponible d'ici à la fin décembre 2020 sur les pages Web du GCE.

70. À sa troisième réunion, le GCE a fait savoir que 25 études de cas, sept entretiens vidéo et une compilation d'autres ressources techniques avaient été ajoutés à la boîte à outils sur les dispositifs institutionnels^{31, 32}.

²⁹ Disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts/calendar-of-meetings/archive-of-meetings>.

³⁰ GCE, 2020, *Manuel traitant des dispositions institutionnelles à l'appui des outils de mesure, notification et vérification (MRV) de la transparence de l'action climatique et du soutien à l'action climatique*, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Institutional%20arrangements%20handbook-FR.pdf>.

³¹ Disponible à l'adresse [https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts-cge/cge-toolbox-on-institutional-arrangements](https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts/cge/cge-toolbox-on-institutional-arrangements).

³² Quatre nouvelles études de cas ont été publiées en 2020. Elles concernent l'Afghanistan, l'Arménie, les Maldives et la Mauritanie.

I. Manuel technique pour les pays en développement parties sur le cadre de transparence renforcé

71. Avec l'aide du secrétariat, le GCE a établi sous sa forme définitive et publié la première édition d'un manuel technique³³ destiné à aider les pays en développement parties à se préparer à l'application du cadre de transparence renforcé. L'objectif est de renforcer la connaissance et la compréhension du cadre et des modalités, procédures et lignes directrices y relatives parmi les experts et les praticiens nationaux pour leur donner les moyens d'améliorer la notification et de commencer à mettre en place des dispositifs institutionnels et à planifier leurs activités de notification au titre du cadre.

72. Ce manuel, qui a été traduit en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe, sera disponible d'ici à la fin décembre 2020 sur les pages Web du GCE.

73. Le GCE entend mettre le manuel à jour périodiquement pour le compléter, compte tenu des observations des lecteurs et des praticiens, et corriger les éventuelles erreurs.

J. Traduction du Guide en matière de mesure, notification et vérification à l'usage des pays en développement parties

74. À sa troisième réunion, le GCE a décidé que le « Guide en matière de mesure, notification et vérification à l'usage des pays en développement parties », que le secrétariat avait établi en 2014, devait être traduit dans les autres langues officielles de l'ONU³⁴.

75. Le Guide a donc été traduit en arabe, en espagnol, en français et en russe, puis publié sur le site Web de la Convention³⁵. La traduction en russe a été réalisée avec l'aide de l'équipe du PNUD chargée du Programme mondial d'appui.

K. Inventaire des supports de formation sur l'évaluation des mesures d'atténuation, de la vulnérabilité et de l'adaptation

76. À sa troisième réunion, le GCE a décidé de procéder, dans le cadre de son plan de travail pour 2020, à l'inventaire des outils et modèles auxquels il faisait référence dans ses supports de formation sur l'évaluation des mesures d'atténuation, de la vulnérabilité et de l'adaptation. L'objectif était d'examiner ces outils et modèles pour déterminer si :

- a) Les supports de formation étaient à jour ;
- b) Les informations fournies étaient adaptées aux besoins des pays en développement parties ;
- c) Des lacunes existaient et des points devaient être améliorés ;
- d) Les supports de formation devaient être révisés.

77. Pendant la seconde partie de sa quatrième réunion, le GCE a conclu, sur la base de l'examen, que les supports de formation devaient être révisés et actualisés. Il a décidé de continuer de débattre, à sa réunion suivante, de la portée de cette révision.

³³ GCE, 2019, *Technical handbook for developing country Parties on preparing for implementation of the enhanced transparency framework under the Paris Agreement (with addendum)*, Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/202962>.

³⁴ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 2014, *Guide en matière de mesure, notification et vérification à l'usage des pays en développement parties*, Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/French.pdf>.

³⁵ Voir la note de bas de page n° 34 ci-dessus.

L. Évaluation des lacunes et des besoins

78. À sa troisième réunion, le GCE a décidé de continuer d'évaluer les obstacles et problèmes existants et nouveaux que rencontraient les pays en développement parties dans le contexte de la mise en place des dispositifs de mesure, de notification et de vérification et de la préparation à l'application du cadre de transparence renforcé, ainsi que les enseignements tirés de leur expérience et leurs besoins de renforcement des capacités en la matière. Il a aussi décidé de mettre à jour le document technique qu'il avait consacré à cette question en 2019³⁶.

79. Pour élaborer la version actualisée du document technique, le GCE a pris en compte 55 communications nationales et 45 rapports biennaux actualisés soumis entre le 1^{er} février 2018 et le 31 juillet 2020, ainsi que 20 rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés, tous publiés entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 juillet 2020. Au total, il s'est appuyé sur les 152 communications nationales et les 58 rapports biennaux actualisés les plus récents, qui émanaient de 152 pays en développement parties, ainsi que sur 44 rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés, tous publiés avant le 31 juillet 2020³⁷.

80. Il est ressorti de l'évaluation que les pays en développement parties continuaient de rencontrer des obstacles et des difficultés dans l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés. En ce qui concerne l'établissement des inventaires nationaux de GES et la remontée d'informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu, les problèmes et les besoins dont les pays faisaient le plus souvent état étaient liés aux données et à l'information, tandis que, pour ce qui est de la remontée d'informations sur les effets des changements climatiques, l'adaptation à ces effets et leur atténuation, les obstacles et les problèmes les plus souvent mentionnés avaient trait aux méthodes et aux outils.

81. Les résultats montrent également que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ont davantage de problèmes et de besoins liés aux méthodes et aux outils que les autres pays en développement parties, quelles que soient les informations à faire remonter. De la même manière, les Parties qui n'ont soumis que des communications nationales ont plus de problèmes liés aux méthodes et aux outils que celles qui ont présenté au moins un rapport biennal actualisé et ont participé au moins une fois au processus de consultations et d'analyses internationales.

82. Le GCE a constaté que les pays en développement parties soulignaient de plus en plus la nécessité de systématiser, de pérenniser et d'améliorer les systèmes de mesure, de notification et de vérification, ainsi que de renforcer et de préserver les capacités institutionnelles en vue de la préparation à l'application du cadre de transparence renforcé.

83. Soucieux de mettre en évidence de façon plus claire les lacunes et les besoins des pays en développement, mais aussi de toucher un plus grand nombre de prestataires de services d'appui et de spécialistes et autres acteurs des systèmes de mesure, de notification et de vérification, le GCE a fait paraître le premier numéro d'une série de publications intitulées « CGE Technical Paper Distilled »³⁸, dans lesquelles le contenu du document technique de 2019 est présenté sous une forme plus visuelle³⁹.

³⁶ FCCC/TP/2019/4.

³⁷ La version actualisée du document technique a été publiée sous la cote FCCC/TP/2020/1.

³⁸ GCE, 2020, *CGE Technical Paper 2019 Distilled: Technical Paper on Problems, Constraints and Lessons Learned, as well as Capacity-building Needs for the Preparation of National Communications and Biennial Update Reports 2019*, Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/258918>.

³⁹ Voir la note de bas de page n° 36 ci-dessus.

M. Autres éléments du plan de travail

1. Communication et information

84. À sa troisième réunion, le GCE a souligné la nécessité de mieux faire connaître son rôle et ses activités de soutien aux pays en développement parties pour qu'il puisse toucher plus efficacement son public cible. C'est pourquoi il a décidé de mettre au point une stratégie de communication dans le cadre de son plan de travail pour 2020.

85. La stratégie de communication du GCE⁴⁰ vise à orienter ses activités de communication et d'information sur la période 2020-2026. Le GCE y recense les principaux acteurs concernés, ses objectifs clefs en matière de communication et d'information, ainsi que les canaux de communication qu'il entend utiliser.

86. En 2020, le GCE a mené les activités de communication suivantes :

a) Publication d'articles sur ses principales activités (parution de nouveaux documents techniques, annonce des webinaires et des ateliers régionaux virtuels de formation pratique, exécution de son plan de travail pour 2020, etc.) ;

b) Diffusion d'informations sur divers médias sociaux, tels que Facebook et LinkedIn ;

c) Diffusion d'informations via d'autres réseaux, tels que les centres régionaux de collaboration et le programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.

87. Les pages Web du GCE⁴¹, l'un des principaux canaux de communication de celui-ci, ont été tenues à jour et actualisées tout au long de l'année, de sorte que le public puisse accéder aisément aux informations et aux ressources techniques les plus récentes.

2. Plateforme interactive en ligne

88. Le GCE a continué d'améliorer le portail « MRV/Transparency helpdesk », sur lequel il publie des documents techniques, des nouvelles et des annonces. Au 5 novembre 2020, le portail avait été visité plus de 29 920 fois (97 visites par jour en moyenne).

89. Le GCE encourage les experts nationaux et autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre des dispositifs de mesure, de notification et de vérification, y compris dans l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, ainsi que dans la préparation de la transition vers le cadre de transparence renforcé, à utiliser le portail.

N. Collaboration et coopération

1. Organes constitués et groupes d'experts

a) Comité de l'adaptation

90. Un membre du GCE a participé à la dix-huitième réunion du Comité de l'adaptation, qui s'est tenue en ligne du 9 au 12 novembre 2020.

91. Pendant la seconde partie de sa quatrième réunion, le GCE a décidé de poursuivre sa collaboration avec le Comité de l'adaptation.

b) Groupe d'experts des pays les moins avancés

92. À sa troisième réunion et pendant la seconde partie de sa quatrième réunion, le GCE a pris note des activités en cours du Groupe d'experts des pays les moins avancés, en particulier de l'élaboration d'une formation destinée à aider les pays les moins avancés à comprendre et à traiter efficacement de nombreux éléments de l'Accord de Paris. Il s'agirait

⁴⁰ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts-cge/cge-news-and-announcements>.

⁴¹ www.unfccc.int/CGE.

d'une autoformation en ligne, qui serait lancée à la fin de l'année 2020. Le GCE avait contribué à cette formation en mettant à la disposition du Groupe d'experts ses supports de connaissances relatifs au cadre de transparence renforcé.

93. Pendant la seconde partie de sa quatrième réunion, le GCE a décidé de poursuivre le dialogue avec le Groupe d'experts des pays les moins avancés en 2021 pour réfléchir avec lui aux possibilités de collaboration.

c) Comité de Paris sur le renforcement des capacités

94. Un représentant du GCE a participé en qualité d'observateur à la quatrième réunion du Comité de Paris sur le renforcement des capacités, qui s'est tenue en ligne du 22 au 25 juin 2020. Il a présenté la vision du GCE, sa mission, ses critères de mesure des progrès accomplis et ses priorités stratégiques pour la période 2020-2026, et a fourni des informations sur les activités menées et prévues par le GCE en 2020.

95. Dans le cadre de la réunion, le représentant du GCE a participé à une séance sur la cohérence et la coordination des activités de renforcement des capacités menées au titre de la Convention. Durant cette séance, il a notamment été envisagé de créer et de mettre en œuvre un mécanisme informel de coordination de ces activités.

96. Pendant la seconde partie de sa quatrième réunion, le GCE a pris note des conclusions des débats de la réunion du Comité de Paris sur le renforcement des capacités et décidé de poursuivre sa collaboration avec celui-ci.

d) Programme de travail de Nairobi

97. À sa troisième réunion et pendant la seconde partie de sa quatrième réunion, le GCE a pris note des informations qui lui ont été communiquées⁴² sur les travaux et le mandat du programme de travail de Nairobi. Des renseignements sur les nouvelles publications du GCE ont été diffusés via les bulletins d'information trimestriels du programme de travail.

98. Le GCE a déclaré qu'il souhaitait bénéficier des compétences du programme de travail de Nairobi, selon qu'il conviendrait, dans le cadre de ses travaux sur la notification des mesures d'adaptation.

2. Organisations intergouvernementales

a) Programme mondial d'appui pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I

99. À la troisième réunion du GCE et pendant la seconde partie de la quatrième réunion, les représentants du PNUD et du PNUE ont fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme mondial d'appui.

100. Le GCE a remercié le Programme mondial d'appui de sa contribution aux ateliers régionaux de formation pratique et à la traduction de ses documents techniques (voir par. 75 ci-dessus).

b) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

101. À la troisième réunion du GCE et pendant la seconde partie de la quatrième réunion, les représentants de l'Équipe spéciale du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre ont fait le point sur les travaux de celle-ci.

c) Division de statistique de l'ONU

102. À sa troisième réunion et pendant la seconde partie de sa quatrième réunion, le GCE s'est dit intéressé par l'établissement d'un dialogue avec la Division de statistique de l'ONU. Estimant que les organismes nationaux de statistique faisaient partie intégrante des dispositifs institutionnels de notification, il s'est dit désireux de promouvoir l'intégration, dans les activités de ces organismes, de la collecte des données et informations à communiquer au

⁴² Conformément au document FCCC/SBSTA/2019/2, par. 25.

titre des dispositifs de transparence et des dispositifs de mesure, de notification et de vérification. À cette fin, il a décidé qu'il poursuivrait le débat à sa réunion suivante pour trouver des moyens concrets de collaborer avec les organisations internationales qui aidaient les pays en développement parties à intégrer la collecte de ces données et informations dans les activités nationales d'établissement de statistiques.

O. Autres organisations et institutions régionales

103. Pendant la seconde partie de sa quatrième réunion, le GCE a noté que l'Alliance for Global Water Adaptation, l'Institut asiatique de technologie, l'Institut pour l'éducation relative à l'eau (IHE-Delft) et l'Université d'État de l'Oregon collaboreraient avec le secrétariat dans le cadre d'activités de formation professionnelle à court terme sur la notification des mesures d'adaptation.

IV. Conclusions

104. Le GCE a défini sa vision, sa mission et ses objectifs stratégiques, qui orienteront ses travaux et lui permettront de garder pleinement à l'esprit les besoins et priorités à long terme. Il a élaboré son plan de travail pour 2020 afin de s'acquitter pleinement de la mission qui lui a été confiée d'aider les pays en développement parties à renforcer leur capacité à mettre en place les dispositifs de mesure, de notification et de vérification et à commencer à se préparer à la transition vers le cadre de transparence renforcé, l'objectif étant que cette transition soit souple, rapide et durable. Le plan de travail prévoit que le GCE apporte aux pays en développement parties une assistance technique et des conseils adaptés à leurs besoins, conformément à son mandat. Malgré les difficultés considérables qu'a posées la pandémie de COVID-19, le GCE a su adopter des approches et des méthodes de travail innovantes pour mener à bien les activités prévues dans son plan de travail pour 2020. Il a notamment :

a) Organisé sept ateliers régionaux virtuels de formation pratique, qui ont permis de former 296 experts nationaux aux dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place et au cadre de transparence renforcé ;

b) Organisé, à l'intention de 409 experts, une série de webinaires régionaux sur la transition entre la version révisée des Lignes directrices 1996 du GIEC et les Lignes directrices 2006, ainsi que sur la création, à l'échelle nationale, de synergies dans la collecte des données à communiquer au titre des dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place, du cadre de transparence renforcé, du cadre de suivi des ODD et d'autres instruments internationaux ;

c) Mis au point, traduit et diffusé des supports de formation en ligne (films d'animation, manuels techniques, exercice pratique sur le cadre de transparence renforcé, etc.), et poursuivi le programme d'apprentissage en ligne sur les communications nationales ;

d) Continué de former les experts inscrits au fichier d'experts de la Convention à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés ;

e) Contribué à mieux faire connaître ses activités auprès des parties prenantes activement engagées dans l'assistance aux pays en développement parties en matière de mesure, de notification, de vérification et de transparence, y compris des organismes bilatéraux et multilatéraux, en organisant des manifestations spéciales en marge de l'Élan de juin pour le climat et des Dialogues sur le climat, et en publiant des informations sur son site Web et sur la plateforme interactive en ligne ;

f) Mis au point une stratégie de communication pour accroître sa visibilité auprès des parties prenantes ;

g) Mené des travaux d'analyse ciblés, tels que le recensement et la synthèse des problèmes et obstacles rencontrés, des enseignements tirés de l'expérience et des besoins de renforcement des capacités dans le contexte de l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés.

105. Constatant que les pays en développement parties devaient déployer des efforts supplémentaires pour établir leurs rapports biennaux sur la transparence, le GCE est convenu qu'il devait resserrer sa collaboration avec les organes constitués, les groupes d'experts et les organisations régionales.

106. Les pays en développement parties sont toujours demandeurs d'activités destinées à renforcer leurs capacités pour les aider à se préparer à l'application du cadre de transparence renforcé tout en continuant à mettre en place les dispositifs de mesure, de notification et de vérification. Plus précisément, les participants aux ateliers régionaux virtuels de formation pratique ont fait part d'un besoin :

a) De formation axée sur des éléments particuliers des modalités, procédures et lignes directrices ;

b) D'exemples de pratiques optimales que des pays en développement parties avaient adoptées dans la mise en place d'un système de mesure, de notification et de vérification ou dans la transition vers le cadre de transparence renforcé ;

c) De davantage de conseils sur la communication des contributions déterminées au niveau national, notamment sur l'établissement d'indicateurs de suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de ces contributions ;

d) De formation consacrée à l'élaboration des rapports biennaux sur la transparence.

107. Les participants au forum informel du GCE, qui s'est tenu en marge des Dialogues sur le climat, ont redit que les pays en développement parties continuaient d'avoir besoin d'assistance technique pour renforcer leurs connaissances et leurs capacités, surtout dans le contexte de la préparation à l'application du cadre de transparence renforcé. Les Parties ont fait savoir qu'elles avaient besoin de plus de formation, ainsi que d'orientations et de conseils méthodologiques supplémentaires, notamment dans les domaines suivants :

a) L'élaboration d'indicateurs de suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des objectifs des contributions déterminées au niveau national, la quantification des effets des mesures d'atténuation et l'établissement de prévisions chiffrées ;

b) La transition entre la version révisée des Lignes directrices 1996 du GIEC et les Lignes directrices 2006 ;

c) La création de systèmes de suivi et d'évaluation des plans nationaux d'adaptation, ainsi que la notification des mesures d'adaptation par différentes voies, telles que les rapports biennaux sur la transparence, les communications relatives à l'adaptation et les plans nationaux d'adaptation ;

d) La communication d'informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu en matière de financement, de développement technologique, de transfert de technologies et de renforcement des capacités.

108. Le GCE a remercié les pays en développement parties de leurs retours d'informations, qui l'aideront à aligner son plan de travail sur leurs besoins et priorités.

109. Le GCE a également remercié les Parties qui avaient versé des contributions financières, lui permettant ainsi d'exécuter son plan de travail de manière efficace et dans le respect des délais.

Annexe I

Groupe consultatif d'experts : vision, mission, critères de mesure des progrès accomplis et priorités stratégiques pour la période 2020-2026

À sa troisième réunion, le GCE a défini sa vision, sa mission, ses critères de mesure des progrès accomplis et ses priorités stratégiques pour la période 2020-2026, qu'il examinera tous les ans. Le but était que son plan de travail annuel soit aligné sur ses objectifs plus larges à long terme, puisse être adapté à l'évolution des dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place et du cadre de transparence renforcé, et lui permette de répondre aux besoins des pays en développement parties :

a) **Vision** : Exécuter pleinement son mandat, qui consiste à aider les pays en développement parties à renforcer leur capacité à mettre en œuvre, de manière durable et dans le respect des délais, les dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place et le cadre de transparence renforcé ;

b) **Mission** : Offrir aux pays en développement parties une assistance technique et des conseils ciblés et adaptés à leurs besoins pour les aider à mettre en œuvre, dans le respect des délais, les dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place et le cadre de transparence renforcé, notamment en créant des dispositifs institutionnels et des systèmes de gestion des données durables ;

c) **Critères de mesure des progrès accomplis** :

i) Nombre d'experts de pays en développement parties dont les connaissances sont suffisantes pour comprendre et appliquer le cadre de transparence renforcé. Ce chiffre sera obtenu au moyen d'une enquête dans le cadre de laquelle les résultats de l'enquête de 2019 serviront de référence ;

ii) Nombre de communications nationales, de rapports biennaux actualisés et de rapports biennaux sur la transparence soumis, étant entendu que :

a. Les rapports biennaux actualisés, dans leur version finale, seront soumis au plus tard le 31 décembre 2024 ;

b. Les premiers rapports biennaux sur la transparence des Parties seront soumis au plus tard le 31 décembre 2024, de même que leurs premiers rapports nationaux d'inventaire si ceux-ci sont soumis séparément ;

c. La soumission des communications nationales se poursuivra ;

iii) Nombre total d'experts formés (avec ventilation par sexe et par région) ;

iv) Retours des participants aux ateliers du GCE ;

d) **Priorités stratégiques** : Le GCE mettra en œuvre les priorités ci-après en tenant compte de l'évolution des dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place et du cadre de transparence renforcé :

i) Sur la période 2020-2022, continuer de recenser les lacunes et les besoins, continuer aussi de renforcer la compréhension des dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place (communications nationales, rapports biennaux actualisés et processus de consultations et d'analyses internationales), informer les Parties sur le cadre de transparence renforcé et faciliter la transition vers ce cadre ;

ii) Sur la période 2022-2024, promouvoir et faciliter l'application du cadre de transparence renforcé, en particulier l'élaboration et la soumission des rapports biennaux sur la transparence et des communications nationales ;

iii) Sur la période 2024-2026, recueillir les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques, recenser les points à améliorer, affiner les méthodes et les outils utilisés pour fournir les conseils et l'appui techniques dont les Parties ont besoin, et continuer de faciliter l'application du cadre de transparence renforcé, ainsi que l'élaboration et la soumission des communications nationales.

Annexe II

Version actualisée du plan de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2020

Thème	Activités	Calendrier de mise en œuvre (2020)											
		Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
A. Supports de connaissances	1. Manuel technique pour les pays en développement parties sur le cadre de transparence renforcé												
	a. Procéder au contrôle de la qualité du manuel		X	X	X	X	X						
	b. Établir le manuel sous sa forme définitive et le publier sur les pages Web du GCE							X					
	c. Élaborer des infographies à partir du manuel							X	X	X	X	X	X
	2. Boîte à outils sur les dispositifs institutionnels de mesure, de notification et de vérification et sur la transparence des mesures et de l'appui aux pays en développement parties												
	a. Examiner et établir sous sa forme définitive le Manuel traitant des dispositions institutionnelles à l'appui des outils de mesure, notification et vérification (MRV)/de la transparence de l'action climatique et du soutien à l'action climatique							X	X	X	X	X	X
	b. Recueillir des enseignements tirés de l'expérience et les publier sous forme de témoignages écrits ou d'entretiens vidéo		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	c. Analyser les retours d'informations sur la boîte à outils et concevoir un outil d'aide à la décision									X	X	X	X
	3. Traduire les supports de connaissances du GCE dans d'autres langues de l'ONU :												
	a. Guide en matière de mesure, notification et vérification à l'usage des pays en développement parties							X	X	X	X	X	X
	b. Manuel technique pour les pays en développement parties sur le cadre de transparence renforcé									X	X	X	X

Thème	Activités	Calendrier de mise en œuvre (2020)											
		Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	c. Manuel traitant des dispositions institutionnelles à l'appui des outils de mesure, notification et vérification (MRV)/de la transparence de l'action climatique et du soutien à l'action climatique							X	X	X	X	X	X
	4. Dresser l'inventaire des outils et supports existants, ainsi que de leurs caractéristiques, pour faciliter la sélection de modèles d'évaluation des émissions par secteur, l'application de ces modèles et l'évaluation des mesures d'atténuation, de la vulnérabilité et de l'adaptation			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	5. Évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités												
	a. Continuer de rassembler des informations sur les besoins en matière de renforcement des capacités	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	b. Publier les résultats des travaux d'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités			X	X	X	X						
	c. Élaborer des infographies et autres supports visuels					X	X	X	X	X	X		
	d. Répertorier les principales questions soulevées dans le cadre de l'enquête sur les besoins en matière de renforcement des capacités, créer une foire aux questions, publier celle-ci sur les pages Web du GCE et la communiquer aux participants à l'enquête par courrier électronique		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
B. Transmission de connaissances	6. Organiser des webinaires régionaux et des ateliers régionaux de formation pratique sur les dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place et sur le cadre de transparence renforcé												
	a. Amérique latine et Caraïbes									X	X	X	
	b. Asie-Pacifique et Europe orientale									X	X	X	
	c. Afrique									X	X	X	
	7. Organiser des séries de webinaires régionaux												
	a. Créer, à l'échelle nationale, des synergies dans la collecte des données à communiquer au titre des dispositifs de mesure, de notification et de vérification en place, du cadre de transparence renforcé, du cadre de suivi des ODD et d'autres instruments internationaux, tels que le Cadre de Sendai							X		X		X	

Thème	Activités	Calendrier de mise en œuvre (2020)											
		Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	b. Opérer la transition entre la version révisée des Lignes directrices 1996 du GIEC et les Lignes directrices 2006				X	X	X						
	8. Continuer d'offrir des cours en ligne sur l'élaboration des communications nationales	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	9. Former des experts à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés												
	a. Onzième cycle		X	X	X								
	b. Douzième cycle							X	X	X			
C. Questions transversales	10. Activités de collaboration												
	a. Collaborer avec le Groupe d'experts des pays les moins avancés dans le cadre de sa formation sur l'application de l'Accord de Paris à l'intention des pays les moins avancés	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	b. Recenser les domaines se prêtant à une collaboration avec les banques multilatérales de développement et établir avec celles-ci des partenariats destinés à promouvoir les dispositifs de mesure, de notification et de vérification, ainsi que la transparence des mesures et de l'appui	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	c. Collaborer avec la Division de statistique de l'ONU pour aider les pays à collecter des données sur leurs activités aux fins de l'établissement des inventaires nationaux de GES	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	d. Collaborer avec la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones pour trouver des moyens d'intégrer les savoirs locaux et autochtones dans les supports de formation du GCE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	e. Collaborer avec l'Initiative mondiale pour l'observation des forêts afin d'offrir une assistance technique ciblée sur les questions relatives à l'agriculture, à la foresterie et aux autres utilisations des terres	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	f. Continuer de collaborer avec le secrétariat dans le cadre des programmes de formation à l'établissement des inventaires nationaux de GES	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Thème	Activités	Calendrier de mise en œuvre (2020)											
		Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	g. Continuer de collaborer avec le GIEC et le Programme mondial d'appui	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	11. Activités de communication et d'information												
	a. Élaborer la stratégie de communication et de sensibilisation du GCE			X	X	X	X						
	b. Diffuser des infographies et autres supports visuels établis à partir des documents, outils et produits du GCE pour améliorer les connaissances du grand public et des experts	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	c. Organiser des manifestations en marge des sessions des organes subsidiaires (reporté à 2021)												
	d. Organiser le forum informel en ligne												X
	12. Outils informatiques d'appui												
	a. Maintenir en place et/ou actualiser la salle de réunion virtuelle du GCE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	b. Tenir à jour les pages Web du GCE, le portail « MRV/Transparency helpdesk » et les comptes du GCE sur les médias sociaux	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
D. Autres	13. Réunions du GCE		X							X			X
	14. Procéder à l'évaluation technique des communications sur les niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts						X	X					
	15. Envisager d'élaborer, selon qu'il conviendra, un rapport technique périodique sur la sélection des équipes d'experts techniques		X							X			
	16. Organiser, à l'intention des membres du GCE, un séminaire de rafraîchissement des connaissances sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés et l'établissement de comptes rendus d'analyse										X		